

Tous pareils, tous différents



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



Cet ouvrage a reçu le soutien du prix Annie Semal-Lebleu, organisé par l'Alefpa, association laïque reconnue d'utilité publique engagée depuis plus de soixante ans dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que celui du laboratoire Experice (université Paris 13), centre de recherche en sciences de l'éducation.

Relecture : Éline Susset

Création graphique de la couverture : Corinne Tourrasse

Maquette intérieure et mise en page : Catherine Revil

Achevé d'imprimer en mars 2026

sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery – 58500 Clamecy

Dépôt légal : avril 2026 – N° d'impression :

Imprimé en France

La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire de la marque Imprim'Vert®

© Presses universitaires de Grenoble, avril 2026

5, rue de Palanka – 38000 Grenoble

www.pug.fr

ISBN 978-2-7061-5391-4

VALÉRIE VINÉ VALLIN

Tous pareils, tous différents

Parcours scolaires de jeunes
en situation de handicap cognitif

Préface de Diane Bedoin

PUG

Introduction



En cette soirée du samedi 26 novembre 2022, en région parisienne, un auditorium accueille une série de représentations de danse, mettant en scène une dizaine de compagnies. Les fonds récoltés lors de cette soirée sont destinés à une association œuvrant auprès de personnes atteintes d'un cancer, en les aidant à conserver leur activité professionnelle pendant leurs traitements. Une nouvelle troupe de danse contemporaine prend place sur la scène. Huit danseurs et danseuses exécutent une chorégraphie élaborée, mais une danseuse en particulier se distingue. Si elle avait été membre de la prestigieuse troupe de l'Opéra de Paris, elle aurait sans aucun doute obtenu le statut envié d'étoile. Après une danse en groupe, elle se livre à un pas de deux avec un autre danseur avant que le groupe ne se reforme pour la conclusion. La présence de cette étoile sur scène est magnétique et ses mouvements, bien que complexes, semblent fluides et naturels. Elle irradie de vie et de talent.

L'étoile dont il est question dans ce contexte est hémiparétique. La chorégraphie, élaborée avec soin, a intégré son fauteuil roulant qui est utilisé par les autres danseurs comme appui, notamment pour exécuter des figures avec notre protagoniste. Cependant, cela ne signifie en aucun cas qu'elle était statique sur scène. Bien au contraire, elle se déplaçait avec autant de grâce que les autres danseurs, couvrant l'ensemble de l'espace scénique. Elle faisait partie intégrante de cette troupe où chaque danseur contribuait avec sa propre touche, avec sa propre sensibilité, avec son propre langage gestuel et avec son interprétation personnelle. Chaque danseur, y compris notre étoile, tirait sa force, ses soutiens et son équilibre du reste de la troupe pour réaliser des figures, des portés et des acrobaties.

En 1993, Robert F. Murphy avance :

« Nous [Robert F. Murphy, Paul Alexandre et André-Dominique Nenna] avons traité l'invalidité comme une forme de liminalité... Les handicapés à long terme ne sont ni malades ni en bonne santé, ni morts ni pleinement vivants, ni en dehors de la société ni tout à fait à l'intérieur. Ce sont des êtres humains, mais leurs corps sont déformés et fonctionnent de façon défectueuse, ce qui laisse planer un doute sur leur pleine humanité. Ils ne sont pas malades, car la maladie est une transition soit vers la mort soit vers la guérison. Le malade vit dans un état de suspension sociale jusqu'à ce qu'il aille mieux. L'invalidé, lui, passe sa vie dans un état analogue : il n'est ni chair ni poisson ; par rapport à la société, il vit dans un isolement partiel en tant qu'individu indéfini et ambigu¹. »

Robert F. Murphy est un anthropologue qui a acquis une expertise particulière à propos de deux peuples distincts : le peuple indigène de la forêt amazonienne au Brésil et le peuple des Touareg en Afrique. Malheureusement, il est atteint d'une maladie débilitante qui le conduit inexorablement à une paralysie progressive, jusqu'à devenir paraplégique. Dans l'ouvrage intitulé *Vivre à corps perdu. Le témoignage et le combat d'un anthropologue paralysé* publié par Robert F. Murphy et ses collaborateurs en 1993, les auteurs partagent avec les lecteurs leurs découvertes sur un peuple qui était jusqu'alors ignoré : celui des personnes en situation de handicap, dont Robert F. Murphy fait désormais partie intégrante. Ils relatent avec émotion son quotidien et son combat pour faire face à son corps meurtri. Il devient ainsi son propre sujet d'étude et entreprend une exploration ethnologique de son propre corps en mutation. Il décrit avec minutie les nouveaux rapports qu'il entretient, du fait de sa situation, avec son environnement professionnel et familial.

De nombreux chercheurs en anthropologie, en sociologie ou encore en sciences de l'éducation et de la formation tels que les sociologues Alain Blanc (2017) et Marcel Calvez (1994, 2000), la maîtresse de conférences en sciences de l'éducation Claire de Saint Martin (2019), le philosophe Henri-Jacques Stiker (2007), s'inscrivent dans la continuité

1. Murphy *et al.*, 1993, p. 183.

de Robert F. Murphy pour analyser le handicap. Ils défendent l'idée selon laquelle les personnes atteintes de handicap sont dans une position liminale, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni pleinement intégrées dans la société, ni totalement exclues. Elles vivent dans un état d'entre-deux constant, s'adaptant aux diverses situations rencontrées dans leur vie quotidienne. Cette situation laisse supposer que leur intégration dans la vie en collectivité, que ce soit en crèche, à l'école ou dans le monde professionnel, reste fragile et incertaine. Par conséquent, elles ne peuvent prétendre à une égalité des chances dans tous les domaines mentionnés précédemment.

D'autres chercheurs, toujours dans ces mêmes champs disciplinaires, ont privilégié des approches différentes pour étudier le handicap. Erving Goffman (1975) le théorise en partant d'une nouvelle approche de la déviance. Il propose de l'examiner à l'aune du stigmat. Le phénomène de déviance intéresse les sociologues américains de Chicago dès le début des années 1920. Il est repris dans les années 1950 par Howard Becker. Il s'agirait d'une transgression de la norme. Pour ce faire, trois composantes doivent être réunies : une norme, la transgression de cette dernière et enfin la réaction d'une communauté face à cette transgression.

Le concept de norme trouve son origine dans le mot latin *norma*, signifiant « règle » ou « équerre ». Référencer une norme implique une démarche rationnelle et lui confère une valeur de loi ou de modèle. Les individus ont recours à ces normes quotidiennement pour guider leur comportement, orienter leurs jugements et réguler leurs pratiques. De manière plus générale, les normes s'avèrent essentielles au fonctionnement d'une société, en participant à la construction de croyances collectives et en servant de liant social. Elles ont également la capacité de mobiliser les foules. Eva Feder Kittay (2015) souligne que certaines normes, comme celles liées à l'hygiène, sont indispensables à la préservation de notre santé. Ainsi, l'appel à la norme représente une promesse dont l'efficacité peut être évaluée en fonction des effets concrets qu'elle produit. La norme, initialement subjective, peut être transformée en quantités mesurables, graphiques ou chiffrables, permettant de déterminer ce qui est considéré comme normal. Ce processus de mesure scientifique permet de traduire la norme en une fréquence

ou une moyenne, définissant ainsi une normalité reconnue de tous (Canguilhem, 1966 ; Kittay, 2015).

Tout au long de sa vie, l'individu fréquente divers groupes, tels que sa famille, son école, ses pairs de même âge et son environnement professionnel. Ainsi, il est conduit à intégrer les valeurs propres à chacune de ces instances, y compris celles qui définissent ce qui est considéré comme normal ou non. Cette situation engendre des conflits, car ces différents groupes ne partagent pas toujours les mêmes normes. La question de la transgression des normes se pose également. Pour l'évaluer, il convient de tenir compte de l'adhésion de la personne malade aux normes ainsi que de son processus de socialisation selon Laurent Mucchielli (2014).

Le groupe se fonde généralement sur des signes extérieurs caractéristiques d'un rang social. Un stigmat peut donc altérer l'identité sociale d'une personne au cours d'une interaction entre individus et la discréditer. Les stigmates, qu'ils soient innés ou acquis, créent une barrière entre l'individu et le groupe, ce qui influe sur les actions de l'individu stigmatisé et sur sa position dans la société. Cette personne risque d'être rejetée dans certaines circonstances, même si elle peut s'intégrer dans d'autres. Ainsi, le handicap est considéré comme une disgrâce divine ou comme une marque diabolique dans de nombreuses sociétés au même titre que les esclaves et les Juifs des camps de concentration qui étaient marqués pour perdre leur statut d'être humain. Selon Erving Goffman (1975), la stigmatisation touche les personnes handicapées et les délinquants. Cependant, Robert F. Murphy *et al.* (1993) sont en désaccord avec cette théorie, estimant qu'elle ne prend pas suffisamment en compte le statut spécifique des personnes handicapées. Le handicap ou l'ethnie d'origine ne sont pas choisis, contrairement aux actions d'un délinquant. Dans tous les cas, chacun est stigmatisé et rejeté par la société.

Il est fréquent d'entendre les professionnels de la santé, du secteur médico-social, de l'éducation et de la société décrire les personnes en situation de handicap en soulignant leurs manques, leurs insuffisances, comme leur incapacité à réaliser quelque chose ou leurs anomalies, dans le but de justifier les différences existantes entre ces personnes et les autres.

Georges Canguilhem (1966) effectue une distinction entre « anomalie » et « anormalité ». L'anomalie se réfère à une variation par rapport à la norme qui peut être mesurée quantitativement, tandis que l'anormalité se réfère à une altérité qualitative par rapport à la norme. Georges Canguilhem souligne que l'anomalie peut être comprise comme une variation statistique par rapport à la moyenne ou à la norme. Ainsi, une personne qui mesure deux mètres de haut peut être considérée comme une anomalie par rapport à la taille moyenne de la population. Cependant, cette variation quantitative ne signifie pas nécessairement que cette personne est anormale. En revanche, l'anormalité, pour Georges Canguilhem, ne peut être déterminée que par rapport à une norme ou à une valeur de référence qui varie selon les contextes et les situations. Il insiste sur le fait que l'anormalité ne doit pas être considérée comme une entité en soi, mais plutôt comme une perturbation dans un système de normes et de valeurs. Ainsi, une personne qui remet en question les normes et les valeurs établies peut être considérée comme anormale, même si elle ne présente pas d'anomalie physique ou quantitative.

Cela peut engendrer une peur qu'il convient de distinguer de l'angoisse proprement dite selon Olivier Rachid Grim (2008) ou Simone Korff-Sausse (2013). Cette émotion conduit au refoulement de la personne en situation de handicap. Ce mécanisme a été étudié par le neurologue autrichien et fondateur de la psychanalyse Sigmund Freud dans *L'Inquiétante étrangeté* en 1919 et repris par Simone Korff-Sausse (2013) dans *Le Miroir brisé*. Les titres de ces deux œuvres sont évocateurs. Le handicap est représenté sous la forme d'un miroir brisé chez Simone Korff-Sausse, reflétant des tendances insoupçonnées et des étrangetés que chacun cache en soi. La personne en situation de handicap nous renvoie à nos propres craintes et imperfections, mais nous n'avons aucunement envie de nous voir ainsi. Cela peut engendrer des réactions violentes, telles que le refoulement, le traumatisme, le déni, la culpabilité, ou une image de mort ou quelque chose de toxique. Henri-Jacques Stiker (2007) reprend la théorie du double d'Otto Rank (1932) pour établir un parallèle entre le statut des personnes en situation de très grande précarité et celles en situation de handicap.

Une analyse minutieuse des textes législatifs depuis 1975 en faveur des personnes en situation de handicap conduit à établir un parallèle

entre le statut de ces personnes et celui des individus en grande précarité. Selon cette analyse, la personne en situation de handicap est le double de l'individu valide, et il est impossible de se défaire de cet *alter ego* sans risquer de se perdre soi-même, comme l'a souligné Henri-Jacques Stiker (2007). Ce concept de double est lié à l'idée d'inquiétante étrangeté développée par Sigmund Freud, et entraîne diverses réactions, dont la liminalité. La personne handicapée incarne un double concret et visible que chaque individu porte en lui-même, mais dont certains cherchent à se défaire sans y parvenir, comme si cette ombre réveillait chez eux une aversion. Cette ombre rappelle à chacun sa vulnérabilité en tant qu'être humain mortel. Cette situation de liminalité se manifeste chaque fois que la société aborde la question du handicap ou de la déficience, entre exclusion, intégration ou inclusion des personnes handicapées. Bien que des lois soient votées et des actions réalisées, elles ne sont jamais pleinement appliquées, ce qui crée une situation d'entre-deux, comme l'ont observé Marcel Calvez (1994, 2000), Henri-Jacques Stiker (2007), Alain Blanc (2017) et Claire de Saint Martin (2019).

Selon Olivier Rachid Grim : « Parmi les théories du handicap qui viennent par leurs éclairages croisés rendre compte de ce statut hors du commun, l'approche ethnologique proposée par Robert F. Murphy constitue un socle de référence fondamental². » C'est pourquoi une partie de la littérature préfère présenter et analyser la situation des personnes en situation de handicap sous l'angle de la liminalité. Nous ne pouvons nier qu'en 1990, et des années après encore, le handicap fût liminalité.

La performance de cette jeune femme, dansant dans son fauteuil roulant sur scène, vient bousculer cette idée. Si nous nous référons à cette prestation, pouvons-nous encore affirmer que le handicap est liminalité à l'aire de l'Anthropocène, dans le nouveau contexte géologique et écologique dans lequel nous tentons d'évoluer aujourd'hui ?

2. Grim, 2009, p. 418.

En l'an 2000, les scientifiques Eugène Stoermer et Paul Josef Crutzen, tous deux lauréats du prix Nobel de chimie, introduisent le terme « Anthropocène », pour décrire une nouvelle ère géologique selon Alexander Federau (2017). Cette ère est caractérisée par le fait que l'humanité dispose désormais des capacités d'influencer directement l'environnement, dans une tentative d'échapper aux phénomènes de Mère Nature. Cette nouvelle relation entre l'Homme et la nature modifie fondamentalement la position de l'humanité. Les êtres humains deviennent la force principale qui transforme notre planète, alors que, jusqu'à présent, cette fonction était dévolue à la nature. La mauvaise gestion de ce pouvoir nouvellement acquis a des conséquences significatives sur notre environnement, qui sont perceptibles dans notre vie quotidienne. Néanmoins, il convient de se demander si cette intervention sur l'environnement ne pourrait pas avoir d'autres conséquences moins évidentes, notamment pour les personnes en situation de handicap, étant donné que les lois s'inscrivent également dans cette dynamique interventionniste sur l'environnement humain.

Si le handicap est souvent attribué à l'action de Mère Nature, il est également causé par un accident. Toutefois, il existe une différence dans la manière dont nous décrivons le handicap en fonction de sa source, qu'il s'agisse d'un don de la nature ou d'un événement survenu au cours de notre vie. Par exemple, les troubles spécifiques de l'apprentissage tels que la dyslexie, la dyscalculie et la dysphasie sont dénommés de cette manière lorsqu'ils sont présents dès la naissance. En revanche, lorsqu'ils surviennent après un accident, ils sont désignés par les termes d'alexie, d'acalculie et d'aphasie. Même notre langue témoigne de l'influence insidieuse de Mère Nature sur notre destinée.

Si j'adopte le point de vue de nombreux auteurs qui considèrent le handicap comme une forme de liminalité, il apparaît que les personnes en situation de handicap sont vouées à une destinée difficile. Mère Nature a été suffisamment cruelle envers elles, aussi les personnes en situation de handicap ont été encouragées, voire obligées, depuis des siècles, à fréquenter des lieux qui les protègent de ce monde inadapté. C'est pourquoi, à mon sens, de nombreuses recherches aboutissent à la conclusion que le handicap n'est qu'une forme de liminalité (Blanc, 2010).

Cependant, il convient de ne point sous-estimer la faculté de l'Homme à triompher d'une situation traumatique ou à faire face à une circonstance propice à générer anxiété ou stress. C'est précisément cette faculté qui a conduit l'être humain à vouloir constituer une puissance d'évolution en vue de dominer son milieu. Dans cette perspective, les règles juridiques sont édictées pour influencer sur l'environnement immédiat de l'individu. Des ingénieurs élaborent de nouvelles technologies dans le but de compenser un handicap, permettant ainsi aux personnes concernées de s'intégrer dans leur entourage.

Robert F. Murphy *et al.* (1993) et de nombreux autres chercheurs illustrent les concepts de résilience développés par Boris Cyrulnik et Claude Seron (2013) et/ou d'«une tendance ou potentialité d'auto-normative³» selon Philippe Barrier. Ce dernier enseigne également l'éthique médicale et l'éducation thérapeutique en s'appuyant sur son expérience personnelle de malade. De la même manière que l'humanité étudie les phénomènes géophysiques afin de les prévoir et de limiter les dommages qu'ils causent et, par conséquent, gagne en autonomie face à ceux-ci, des personnes en situation de handicap ont commencé à adopter ce même processus pour ne plus être dépendantes de leur environnement. La capacité du corps à se reconstruire permet de transformer une épreuve en expérience stimulante. Dans ce contexte, l'individu établit ses propres normes et se libère de sa situation. La norme, autrefois externe et provenant de la société et de l'environnement, devient alors interne et personnelle. Par conséquent, certaines personnes porteuses d'un handicap ou d'un trouble affirment aujourd'hui que leur handicap est devenu «une force⁴» acquise en traversant les multiples épreuves qu'elles ont dû surmonter. J'ai emprunté ce terme à Margot que je présente dans le premier chapitre. Cette force découle de l'intervention de l'Homme sur son environnement, en engageant un long et pénible travail de répétition, d'entraînement et d'endurance quotidien lui permettant de gagner en autonomie. Cependant, cela n'effacera jamais le handicap ou le trouble.

3. Barrier, 2012, p. 8.

4. Viné Vallin, 2020b, p. 179.

Dans la continuité de cette pensée, Roland Janvier (2022) intitule un article de son blog : « Virage inclusif, vers une société sans rejet?⁵ ». Il y note que, de manière spontanée, les relations sociales ont intégré la notion de « déchet ». Selon certains, la société elle-même génère des déchets parmi ses membres. Axelle Brodiez-Dolino indique dans un article que les enfants de l'Assistance publique étaient qualifiés de « déchets sociaux⁶ ». Édouard Herriot, grande figure républicaine, quant à lui, affirmait à propos des personnes en situation de handicap mental que : « Notre sentimentalisme nous conduit à prodiguer aux déchets sociaux des soins que nous avons refusés à des sujets normaux⁷. » Lors des Semaines sociales de France en 1951, Jacques Doublet, maître de requêtes au Conseil d'État et futur dirigeant de la Sécurité sociale, évoque également les « déchets humains qui peuplent les asiles et les prisons⁸ ». À ce titre, la société effectuait un tri parmi les individus et orientait vers une autre voie les personnes qui ne s'inscrivaient pas dans la norme, qui dysfonctionnaient pour les placer dans cet entre-deux largement décrit dans la littérature.

Olivier Hamant (2022) souligne que la vie s'inscrit fondamentalement dans une dynamique circulaire. Les êtres vivants sont tous partie prenante des cycles naturels de la Terre, tels que le cycle de l'eau, du carbone et de l'azote. Cette réalité met en exergue l'anomalie de nos sociétés modernes qui reposent en grande partie sur une logique d'accumulation de biens matériels sans recyclage, transformant ainsi ces derniers en déchets une fois leur cycle de vie achevé. Aussi, nous accumulons des individus pensés comme déchets dans des lieux à l'écart de la société sans considérer qu'ils puissent avoir un rôle à jouer, une place à occuper dans la société.

L'émergence de l'économie circulaire constitue un premier pas vers une réconciliation de nos modes de vie avec les cycles terrestres. Toutefois, il serait simpliste de considérer que la circularité des activités humaines pourrait se limiter à une amélioration de l'écoconception et du recyclage

5. <https://www.rolandjanvier.org/articles/2060-virage-inclusif-vers-une-societe-sans-rejet-24-11-2022/> [consulté le 25/02/2026].

6. Brodiez-Dolino, 2019, p. 55.

7. Voir note 5.

8. Voir note 5.

des produits. La pensée circulaire implique avant tout une révision profonde de notre système socio-économique. En somme, les déchets tendent à disparaître au profit de l'idée que tout peut être utilisable ou réutilisable, après transformation, à l'infini. Cela s'inscrit dans un cercle vertueux d'une recherche de zéro déchet. Si nous l'appliquons à l'Homme, nous sommes tous un maillon de cette chaîne circulaire, un élément en perpétuelles évolution, transformation, valorisation afin de nous combiner le mieux possible les uns aux autres, avec l'idée que nous tous sommes utiles et utilisables.

Vous pourriez m'objecter que cette femme hémiplégique, dansant sur la scène, est un cas unique. Les vingt-sept jeunes en situation de handicap cognitif, mental ou porteurs d'un trouble des apprentissages et les parents que j'ai rencontrés soulignent le manque d'exemple à suivre. Depuis une dizaine d'années, des personnalités en situation de handicap émergent pour ouvrir une nouvelle voie.

Lewis Capaldi est un chanteur, musicien, auteur, compositeur, interprète écossais. Il est atteint du syndrome de Gilles de la Tourette. Ce syndrome se distingue par la conjonction de tics moteurs et vocaux chez un sujet âgé de moins de 18 ans, qui persistent pendant une période d'au moins une année. Ces manifestations sont singulièrement hétérogènes selon les individus⁹. Lors d'un concert qu'il donne en Allemagne en 2023, il est pris de tics sur scène. Alors qu'il est en difficulté pour interpréter sa chanson, le public l'accompagne et chante avec lui pour le soutenir dans ce moment délicat.

Philippe Croizon, exerçant la profession d'ouvrier métallurgique, subit à l'âge de 25 ans une électrisation de 20 000 volts alors qu'il s'adonnait à une activité de bricolage à son domicile. À la suite de cet accident, il est hospitalisé et contraint de subir une amputation des quatre membres. Il rédige un premier ouvrage intitulé *J'ai décidé de vivre* (Croizon, 2006) et un second intitulé *Plus fort la vie* et un sous-titre évocateur : *Au-delà des frontières, au-delà du handicap* (Croizon et al., 2014). En 2010, il réalise l'exploit d'effectuer un aller-retour entre Noirmoutier et Pornic en dix heures, suivi de la traversée à la nage de la Manche entre Folkestone et le cap Gris-Nez en un peu plus de treize

9. <https://institutducerveau-icm.org/fr/syndrome-gilles-tourette/> [consulté le 25/02/2026].

heures. En 2012, il se fixe pour objectif de relier à la nage les cinq continents. En 2013, il établit le record de plongée en apnée pour une personne amputée des quatre membres.

Sarah Gordy, comédienne anglaise, est atteinte du syndrome de Down. Ce syndrome est une pathologie chromosomique caractérisée par la présence d'un chromosome 21 supplémentaire, conduisant à des altérations cognitives et physiques. Cette condition est ainsi imputable à la surabondance du chromosome 21¹⁰. Elle reçoit le diplôme de docteur en droit *honoris causa* de l'université de Nottingham le 12 décembre 2018. À cette occasion, elle prononce les mots suivants :

« Ne doutez pas, ne croyez pas aux étiquettes. Croyez-en vous. Personne ne connaît votre potentiel. Personne ne connaît le futur. C'est à vous de le créer. Beaucoup de personnes, souvent des médecins, pensaient que j'allais vivre une vie très limitée. Aujourd'hui, je ne parle pas. J'agis. J'ai appris des scripts d'écrivains talentueux. Je me suis exprimée à la télévision et à la radio. Mais je ne parle pas uniquement. Je milite. Je suis une ambassadrice pour l'association Mencap et j'ai parlé aux Nations unies pour la journée internationale de la trisomie 21. Je ne fais pas que marcher. Je danse. Si j'avais cru les gens qui disaient que je ne pouvais pas faire ci ou ça, je n'aurais rien fait de tout ça. Je ne serais pas là, en face de vous, sur cette scène en vous regardant vous tous merveilleux diplômés. Il y aura peut-être des moments dans votre vie où les gens vont douter de vous. Il y a aussi des moments où vous allez douter de vous-même. Ne croyez pas aux étiquettes. Croyez en vous. Personne ne connaît votre potentiel. Personne ne connaît le futur¹¹. »

Théo Curin, ayant perdu ses quatre membres à la suite d'une méningite survenue à l'âge de six ans, intègre le pôle France handisport de natation à Vichy à l'âge de treize ans. Il participe alors à ses premiers Championnats de France et s'impose rapidement comme l'un des grands espoirs de la natation handisport française. Il devient ainsi le plus jeune membre de la délégation française aux Jeux paralympiques à l'âge de seize ans. En 2017, Théo remporte le titre de double

10. <https://www.msmanuals.com/fr/accueil/probl%C3%A8mes-de-sant%C3%A9-infantiles/anomalies-chromosomiques-et-g%C3%A9n%C3%A9tiques/trisomie-21-syndrome-de-down> [consulté le 25/02/2026].

11. <https://www.facebook.com/Loopsider/videos/le-tr%C3%A8s-beau-discours-de-sarah-gordy/961293090925630/> [consulté le 25/02/2026].

vice-champion du monde, puis la médaille de bronze au 200 m nage libre lors des Championnats du monde à Londres en septembre 2019. En septembre 2020, il réussit un exploit en devenant le premier athlète quadri-amputé à terminer un *Half Ironman* aux Sables-d'Olonne, accompli en 6 heures 53 minutes. En novembre 2021, il relève un nouveau défi : le Défi Titicaca. Il traverse à la nage le lac Titicaca sur une distance de 108 km, à 3 800 m d'altitude, dans une eau à 12 °C, en totale autonomie, accompagné de Malia Metella, vice-championne olympique de natation, et de l'éco-aventurier Matthieu Witvoet. En novembre 2022, Théo devient le premier athlète handisport à terminer les 57 km du marathon aquatique entre Santa Fe et Coronda en Argentine. Cette course est reconnue comme étant l'une des trois plus difficiles du monde en matière de nage en eau libre.

Virginie Delalande est avocate au barreau de Paris. Elle est née sourde profonde de naissance. Elle avance que :

« On m'a dit que je ne parlerai jamais, que je n'apprendrai jamais à lire ni à écrire, que je n'aurai pas mon bac, que personne ne voudrait se marier avec moi, que je ne gagnerai jamais bien ma vie avec un handicap...

Et pourtant... Pendant dix ans, j'ai expérimenté la vie professionnelle sous toutes ses formes : start-up, multinationale, organisation internationale, cabinet d'avocat, dans plusieurs pays et sous diverses casquettes (juriste, chef de projet, chef de service, membre du conseil d'administration). J'ai beaucoup appris : comment "être différent" était perçu selon les contextes, et comment en faire une force ! Mon *credo* : différents ou non, nous avons tous en nous des trésors que nous pouvons mettre au service de chacun (particuliers, entreprises ou administrations, société civile). Aujourd'hui, j'aide toutes les personnes qui se sentent bloquées par des peurs ou des croyances limitantes, à exploser leurs plafonds de verre et à se créer la vie qu'elles méritent vraiment. Et je montre aux entreprises comment le handicap, la diversité peuvent être une source incroyable de créativité et de performance¹². »

Je peux également intégrer cette liste. Je suis dyslexique, dysorthographique et à haut potentiel. On a eu de cesse de me répéter que

12. <https://www.handicapower.com/> [consulté le 25/02/2026].

je ne parviendrai pas à faire des études parce que trop en difficulté. Aujourd'hui, je suis docteure en Sciences de l'éducation et de la formation, chercheuse dans ce domaine et enseignante spécialisée dans l'Éducation nationale. J'ai également été contrôleuse aérienne et directrice de centres de profit. J'ai aussi obtenu deux masters 2 en Sciences de l'éducation. Enfin, ma thèse de doctorat (2020) fut récompensée par le prix de thèse Annie Semal-Lebleu décerné par l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie et l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive en 2021.

Le gouvernement français a lancé en 2016 un site Internet autour de l'autisme afin de « dépasser les préjugés »¹³. Ce site s'est assigné un triple objectif, à savoir informer le grand public, répondre aux interrogations des individus concernés et combattre les idées préconçues à l'égard des enfants et des adultes atteints de troubles du spectre autistique.

Un grand nombre de personnalités pourraient être ajoutées à cette liste qui est loin d'être exhaustive. Ces hommes et ces femmes nous livrent leur quotidien de personnes en situation de handicap.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit pour la première fois dans le Code de l'action sociale et des familles une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap. Cette loi définit ce terme dans son préambule :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Elle englobe les quatre familles de handicap, à savoir le handicap moteur, sensoriel, cognitif et psychique. Elle s'adresse également aux personnes temporairement ou définitivement à mobilité réduite. Elle énonce le principe selon lequel chaque personne handicapée a droit

13. <https://maisondelautisme.gouv.fr/> [consulté le 26/03/2026].

à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale pour accéder aux droits fondamentaux de tous les citoyens et exercer pleinement sa citoyenneté.

Afin de concrétiser ce principe, la politique du handicap s'appuie sur deux dispositifs complémentaires : la compensation du handicap qui permet de prendre en compte l'ensemble des surcoûts induits par le handicap en s'appuyant sur le projet de vie de la personne, notamment à travers la prestation de compensation du handicap ; l'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'applique à toutes les composantes de la vie collective telles que le cadre bâti, les transports publics, la voirie et l'espace public, les moyens de communication publique en ligne, l'exercice de la citoyenneté dont l'accès au processus électoral et les services publics.

Le handicap est principalement présenté à travers le regard et l'analyse d'adultes valides ou devenus handicapés à l'instar de Robert F. Murphy. Peu de recherches laissent la parole aux jeunes qui sont nés avec ou qui le sont devenus alors qu'ils n'étaient encore que des enfants. Il est possible de citer les recherches d'Émilie Chanoni *et al.* (2016), de Claire de Saint Martin (2019), tous chercheurs en psychologie ou en sciences de l'éducation, ou encore de Françoise de Barbot (2016). Cette dernière évoque le handicap à travers le regard d'adolescent ayant un handicap moteur.

Je vous invite ici à explorer les récits de vie de vingt-sept jeunes, depuis leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, en vue de saisir et de comprendre le handicap à travers le prisme de leur vision d'adolescents nés avec une déficience et qui évoluent au sein de cette nouvelle ère géologique.

L'ensemble des jeunes que j'ai rencontrés sont nés avec un trouble des fonctions cognitives. Les fonctions cognitives correspondent aux processus neurologiques qui permettent à un individu d'acquérir, de traiter, de mémoriser et d'utiliser l'information de manière appropriée dans un contexte spécifique selon Roland Cecchi Tenerini (2010). Ces fonctions englobent divers aspects tels que la perception, l'attention, la mémoire, les fonctions exécutives, le langage oral et écrit, le calcul, la représentation spatiale et temporelle, le geste, le raisonnement, les émotions, l'auto-connaissance, l'interaction avec autrui, etc. Les troubles des fonctions cognitives se réfèrent à toute altération significative,

persistante ou permanente d'une ou plusieurs fonctions cognitives résultant d'un dysfonctionnement cérébral, indépendamment de leur étiologie. Les troubles dys- tels que la dyslexie, la dyscalculie, la dysphasie, etc., constituent une catégorie spécifique de troubles des fonctions cognitives qui provoquent des difficultés d'apprentissage.

Je propose d'envisager le handicap sous une autre forme qu'un état de liminalité sans fin (Blanc, 2017). Je sou mets l'idée de l'examiner à l'aune du modèle écologique qui est apparu à l'aire de l'Anthropocène, celui du zéro rejet, zéro laissé-pour-compte, en partant du principe que chaque individu représente un maillon à inclure dans un plus grand ensemble. Ce modèle implique l'utilisation de l'ensemble des chaînons, des ingrédients, des pièces. Si je prends l'exemple de la cuisine, je dois utiliser l'ensemble des produits sans jeter quoi que ce soit aux ordures. Cela me demande d'introduire dans cette recette les épluchures, et les fanes si j'utilise des carottes. Pour les appareils devenus obsolètes, ils sont orientés vers des centres de tri pour que chaque pièce puisse être remodelée pour une nouvelle utilisation. Si je transpose ce modèle à l'Homme, qu'il soit valide ou en situation de handicap, il est possible que je me retrouve dans une situation d'état liminal, lors de mon entrée en classe préparatoire à l'école élémentaire, lorsque j'entame des études dans le supérieur, lorsque je suis malade, hospitalisé(e), en stage, que je perds mon emploi, ou encore lorsque j'attends la naissance d'un enfant, etc. J'entame un processus de recyclage menant à une nouvelle vie, durant lequel l'accompagnement que je reçois me confère de nouvelles compétences ou « capacités »¹⁴, pour utiliser le terme avancé par l'économiste et philosophe indien Amartya Sen (2012), lauréat du prix Nobel d'économie en 1998. Il a consacré ses travaux à la théorie du choix social, remettant en question le théorème d'impossibilité d'Arrow, qui démontre les limitations des procédures de choix collectif. Il prône une approche plus large incluant la justice sociale et la redistribution. Amartya Sen se distingue dans le champ de l'économie du bien-être par une approche profondément innovante axée sur les capacités. Plutôt que de se limiter aux conceptions traditionnelles centrées sur la richesse matérielle ou l'utilitarisme, il met en avant ce que les

14. Sen, 2012, p. 35.

individus sont réellement capables de faire et d'être pour mener une existence qu'ils jugent épanouissante. Cette perspective dépasse la simple accumulation de ressources ou la satisfaction des préférences, en soulignant que les moyens économiques ne suffisent pas à garantir un bien-être authentique.

Sen se démarque par sa vision pluridimensionnelle du bien-être humain, qui va bien au-delà des indicateurs traditionnels comme le produit intérieur brut (PIB), jugés inadéquats pour refléter la véritable qualité de vie des populations. Son œuvre s'articule autour de plusieurs idées fondamentales, dont la théorie des capacités, qui insiste sur l'importance des possibilités réelles offertes aux individus, plutôt que sur leurs seules ressources ou leur utilité perçue.

Pour Sen, l'essence du développement réside dans l'expansion des libertés humaines, entendues comme les opportunités concrètes pour chacun de façonner la vie qu'il aspire à mener. Cette approche novatrice redéfinit le développement en tant que processus centré sur l'épanouissement des individus et sur la réalisation de leur potentiel, constituant ainsi une contribution majeure à l'économie du bien-être.

Amartya Sen s'est également distingué par sa critique de l'utilitarisme, qui domine largement l'économie traditionnelle du bien-être, et se concentre sur la maximisation du bonheur ou de l'utilité globale. Il a montré que cette approche omettait de prendre en compte les inégalités et les libertés individuelles. Par exemple, deux personnes peuvent jouir d'un niveau de bonheur similaire, tout en disposant de capacités profondément inégales pour choisir leur propre trajectoire de vie. Aux yeux de Sen, le bien-être véritable inclut nécessairement la liberté de choisir entre des modes de vie variés, et ne saurait se limiter à une simple maximisation du bonheur.

En outre, cet économiste a joué un rôle fondamental dans la redéfinition du concept de pauvreté. Il a montré que celle-ci ne peut se réduire à une simple insuffisance de revenu, mais doit être appréhendée en termes de privation de capacités. Ainsi, une personne jouissant d'un revenu décent peut néanmoins être privée d'accès à l'éducation ou aux soins de santé, ce qui restreint sa liberté et son bien-être. Cette vision plus nuancée a profondément influencé la manière dont la pauvreté est aujourd'hui mesurée et combattue à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, Sen a contribué, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement, à l'élaboration de l'indice de développement humain. Cet indicateur novateur évalue le développement d'un pays en prenant en compte des facteurs tels que l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu, offrant ainsi une approche plus globale et plus humaine du bien-être que ne le permettent les indicateurs purement économiques.

Enfin, dans son ouvrage, *L'Idée de justice* (2012), Sen propose une réflexion profonde sur les moyens d'instaurer une justice sociale véritable. Il y critique les théories de la justice reposant exclusivement sur des institutions idéales, leur préférant une approche comparative, où la justice est évaluée à l'aune des améliorations concrètes qu'elle apporte, notamment en matière de réduction des inégalités et d'élévation des conditions de vie.

Il y a peu de temps encore, selon la littérature, cette condition liminale était perçue comme une étape de tri permettant de distinguer ce qui est réhabilitable de ce qui ne l'est pas. Ces stations de tri sont les crèches, les visites médicales, les écoles, les entreprises qui écartent les personnes en situation de handicap, parce qu'elles ne sont pas capables de suivre la cadence du groupe, pas assez rentables, trop perturbatrices, trop agitées, trop dispersées, etc. Afin de contrer ce tri irrespectueux envers l'environnement, des lois ont été promulguées pour contraindre chacun à faire évoluer ses habitudes. Cela a permis le passage d'une société intégrative à une société inclusive.

Il convient de constater que l'intégration ou l'inclusion des individus souffrant d'un handicap demeure marginale, aussi bien dans le milieu scolaire que professionnel. Des initiatives voient le jour, à l'instar des personnalités préalablement citées, telles que les Cafés Joyeux qui ont pour objectif d'employer des individus en situation de handicap cognitif et mental.

La terminologie d'« inclusion » suscite pourtant de nombreuses interrogations. Si l'on se réfère à l'analogie dentaire, une dent incluse est une dent qui ne parvient pas à émerger de l'os et de la gencive, engendrant généralement des douleurs significatives. Pour remédier à cette situation, le praticien doit procéder à une extraction ou désinclusion, qui constitue un processus difficile et pénible. Par conséquent, le concept d'inclusion suggère un acte de force peu agréable. Il est donc

nécessaire de s'interroger sur la pertinence de ce postulat, au regard de son étymologie. Ne conviendrait-il pas davantage d'employer le terme d'« inclusivité » ?

L'inclusion vise à favoriser l'accès à l'emploi et l'intégration professionnelle des individus issus de groupes marginalisés, en raison d'un handicap ou d'une origine sociale. L'inclusivité, quant à elle, élargit cette démarche à une plus grande diversité de singularités, tout en opérant un changement de paradigme profond : elle considère l'entreprise, l'école, etc., en tant que collectif, comme un acteur normatif et, de ce fait, potentiellement oppressif envers les spécificités individuelles. Dès lors, il incombe à l'école, à l'entreprise, etc., de placer au premier plan les caractéristiques identitaires de chaque personne, et de faire évoluer ses schémas culturels et ses préjugés.

Je propose de réfléchir à l'environnement en prenant exemple sur la nature et sur la chaîne alimentaire dont fait partie l'humanité. Chaque élément joue un rôle essentiel pour assurer la continuité du cycle de la vie et pour maintenir un équilibre harmonieux, ni excessif ni insuffisant.

Je considère chaque individu comme un joyau dont la véritable valeur demeure souvent méconnue. Les lieux liminaux que chacun traverse, à mon sens, ont pour vocation de permettre à chaque être humain de révéler sa pleine valeur. Bien que cela puisse s'avérer ardu, il est essentiel de prendre en compte le potentiel de chacun, de le conjuguer à celui des autres et de l'orienter vers le bien commun. Dans cette perspective, il convient de se demander si l'on est réellement si différent de ces jeunes et de ces personnes en situation de handicap. Au fond, ne partageons-nous pas tous la même aspiration à être reconnus et valorisés, à ne pas être abandonnés au bord de la route, pour pouvoir participer à la création de richesse, en accord avec notre projet de vie, malgré nos différences, nos difficultés, notre handicap, notre maladie, notre parcours de vie, nos blessures, nos origines sociales, etc. ?

Je soutiens qu'il est envisageable de délaisser le modèle écologique actuel qui se fonde sur la production de déchets sans valorisation et de se diriger vers un modèle plus proche du cycle naturel, dicté par la nature elle-même. L'objectif est de garantir une justice sociale plus équitable. Selon Amartya Sen (2012), la justice sociale dépend de l'interdépendance des rôles des institutions et des comportements.

Il est possible d'adopter des comportements responsables sans être soumis à des lois ou à des règles. Cette approche repose également sur le concept de « capabilité », qui est la capacité d'accomplir quelque chose et les obligations qui découlent de cette action. Les individus sont libres de choisir entre différents modes de vie.

En se référant aux travaux de Paul Ricoeur (2004) portant sur la reconnaissance, il est possible d'utiliser le concept de capabilité pour désigner les aptitudes réelles d'une personne, lui permettant de faire des choix de vie. Ainsi, pour être en mesure d'accompagner efficacement une personne en situation de handicap, il est essentiel d'adopter une attitude empathique envers elle et de reconnaître sa valeur intrinsèque en dehors de son handicap. Bien que cette tâche puisse s'avérer complexe et difficile, elle exige une approche patiente et résolue. Accompagner une personne en situation de handicap requiert un investissement sur le long terme, avec des avancées parfois fulgurantes, des régressions à certains moments et des progrès infimes à d'autres moments. Pour les familles et les professionnels qui accompagnent ces combattants du quotidien, cette approche leur permet de persévérer et de conserver le cap.

L'objectif que je poursuis ici consiste à développer un nouveau modèle écologique d'analyse du handicap qui repose sur l'observation et sur l'expérience de personnes qui sont nées avec un handicap ou qui ont acquis un handicap dès leur plus jeune âge à la lumière de l'ère de l'Anthropocène et de questionner si nous sommes si différents les uns des autres.

Robert F. Murphy a manifesté son mécontentement quant à l'assimilation de sa personne à celle d'un délinquant, lorsque le modèle de la déviance a été avancé pour analyser le handicap. En ce qui me concerne, j'ai été profondément choquée par le titre d'un article d'Alain Blanc paru en 2017 intitulé « Handicap est liminalité ». Je ne me suis pas reconnue dans son article, bien que je reconnaisse que mes troubles s'expriment encore au quotidien, et ce, jusqu'à ce que la mort nous sépare.

Je ne me sens aucunement prisonnière de cet état intermédiaire tel que décrit dans la littérature. Pour ma part, je m'aligne plutôt sur les travaux de Philippe Barrier, philosophe atteint de diabète, qui défend la notion d'autonormativité. À cet égard, je citerai la philosophe Barbara Stiegler, qui, dans la préface de l'ouvrage *La Blessure et la Force*.

La maladie et la relation de soin à l'épreuve de l'autonormativité, reprend les écrits de Georges Canguilhem :

« Être sain, c'est non seulement être normal dans une situation donnée, mais aussi être normatif, dans cette situation et dans d'autres situations éventuelles. Ce qui caractérise la santé, c'est la possibilité de dépasser la norme qui définit le normal momentané, la possibilité de tolérer des infractions à la norme habituelle et d'instituer des normes nouvelles dans des situations nouvelles¹⁵. »

Si j'estimais que « handicap est liminalité » (Blanc, 2017), je ne serais pas parvenue à saisir ma plume pour rédiger cet ouvrage. Je ne me lèverais pas tous les matins pour exercer ma profession d'enseignante spécialisée. À quoi bon s'échiner auprès de ces jeunes au quotidien s'ils sont condamnés à rester en liminalité, si je ne croyais pas en l'éducabilité cognitive. Cette conception a vu le jour à la suite des investigations menées en psychologie cognitive. L'approche qui se fonde exclusivement sur l'usage du quotient intellectuel pour évaluer une situation a été qualifiée de « réductrice » car elle ne permet pas une définition précise des besoins individuels. Il est donc recommandé à l'ère de l'Anthropocène de prendre en compte l'ensemble des potentialités d'un individu. Cette démarche se veut universelle. Elle s'applique tant à des personnes en situation de handicap qu'à des jeunes issus de banlieues défavorisées, qu'à des jeunes filles ou à des femmes, à des hommes, quel que soit leur milieu d'origine.

À mes yeux, il est possible de vivre une vie aussi riche que possible, malgré et avec son handicap ou son trouble, sans être mis à l'écart. Cela implique de croire en cela, de fournir et/ou de créer les moyens requis et de s'engager à le réaliser. À l'ère de l'Anthropocène, cela ne me semble pas utopique. C'est l'idée que je souhaite défendre dans cet ouvrage.

Les jeunes que j'ai rencontrés en situation de handicap mental ou ayant des troubles des apprentissages s'inscrivent dans cette philosophie. Ils nous interpellent d'ailleurs en affirmant haut et fort que :

« On est tous pareils, on a juste des difficultés ! »

15. Barrier, 2012, préface.

Mais qui n'en a pas ? Un jeune en situation de handicap moteur, interrogé par Françoise de Barbot, dans le cadre d'une recherche, rejoint les propos de ces vingt-sept jeunes et avance en guise de conclusion que : « Handicapé ou pas, finalement on est tous pareils¹⁶. »

La première partie de cet ouvrage sera consacrée au parcours des enfants et adolescents en situation de handicap et à la manière dont ils sont accueillis dans leur environnement.

Le chapitre 1 abordera la question de l'accueil de l'enfant en situation de handicap par ses parents et son entourage. Je me pencherai sur les processus environnementaux qui permettent à ces enfants de s'épanouir malgré leur handicap, sur les parcours souvent difficiles qu'ils doivent emprunter pour être acceptés dans la société, sur la construction identitaire des adolescents en situation de handicap et sur la manière dont ils peuvent s'orienter vers un projet de formation en dépit de leurs difficultés. J'interrogerai la pertinence de parler de différence quand il s'agit de jeunes en situation de handicap.

Le chapitre 2 abordera la question de la justice sociale vue par ces jeunes en situation de handicap qui expriment leur ressenti face à l'injustice économique et à leur difficulté à se faire accepter dans la société. Je m'intéresserai aux moyens d'offrir une équité à ces jeunes, en tenant compte de leurs besoins et de leurs ressources.

La deuxième partie de l'ouvrage s'attachera à proposer des solutions pour offrir un environnement accueillant à l'ensemble des jeunes.

Le chapitre 3 se penchera sur les théories de justice et sur la manière dont elles sont mises en pratique pour offrir un accueil juste et émancipateur aux jeunes en situation de handicap. Je m'appuierai sur des cas concrets pour montrer comment les familles et les partenaires collaborent pour élaborer un projet de vie épanouissant pour ces jeunes.

Le chapitre 4 s'interrogera sur la place du handicap dans la société contemporaine. Je proposerai une typologie des formes d'accompagnements possibles, allant de l'accompagnement exclusion à l'accompagnement émancipateur (Viné Vallin, 2023a, 2023b). Je m'appuierai sur des témoignages de jeunes en situation de handicap pour montrer

16. Barbot, 2016, p. 228.

comment ces différentes formes d'accueil sont mises en pratique. Enfin, avant de conclure, j'insisterai sur l'importance de la justice pour ces jeunes en situation de handicap qui doivent pouvoir occuper une place à part entière dans la société. Je montrerai comment un accueil et un accompagnement empathiques permettent à ces jeunes de se sentir mieux intégrés et je proposerai des pistes pour offrir une meilleure prise en charge.

Table des matières



Liste des sigles	5
Préface	7
Remerciements	11
Introduction	13
Préambule	35

PARTIE 1

On est tous pareils !

CHAPITRE 1. Les parents, le jeune et le handicap	41
Quels processus environnementaux accueillent cet enfant ?	43
Le parcours de l'enfant	49
Leur vie relationnelle avec un handicap	56
Le parcours de Margot : de sa mise à l'écart à l'expression de sa « liberté intérieure »	60
De la construction identitaire à celle du projet de formation chez l'adolescent	69
L'adolescence et le handicap	72
Leurs constructions identitaires	74
Conclusion	77
CHAPITRE 2. Handicap et sentiment de justice	81
La justice sociale : entre redistribution et reconnaissance	82
Le handicap à travers les yeux d'adolescents en situation de handicap	85

Les ressentis des jeunes que j'ai rencontrés	93
Un sentiment de justice : c'est quoi pour eux ?	99
Entre justice et injustice	105
Conclusion	115

PARTIE 2

Quel environnement ?

CHAPITRE 3. Un environnement juste et émancipateur	121
Trois visions de la justice à conjuguer	123
Justice, équité, reconnaissance et sollicitude	139
Contexte législatif international et national dans lequel ces jeunes ont grandi	150
Les récits de Léa, de Doumnia et d'Alice	160
L'élaboration du projet de Léa : mère et fille aux commandes	160
L'élaboration du projet de Doumnia : « C'est plus simple »	163
L'élaboration du projet d'Alice : « Handicapée »	167
Le jeune, la famille, les partenaires et le projet	172
Les facteurs pris en compte dans leur choix	172
Qui est le pilote à bord ?	181
Conclusion	185
CHAPITRE 4. Le handicap à l'ère de l'Anthropocène	189
Le handicap aujourd'hui d'après Marie-Claire Cagnolo	189
Typologie des jeunes rencontrés	192
Djilal : entre capabilités, adaptation et pair-aidance	193
Cassandra : tu demeureras une éternelle enfant	196
Aurore : entre stratégie, capabilités et liminalité	198
Valentin : droit à l'essai et à l'erreur	200
Agnès : son rêve d'émancipation à l'épreuve d'un environnement liminal	203
Pierre : écrire sa propre rime	210
Qu'est-ce qui fait émancipation : le lieu ou l'accompagnement ?	212
L'accompagnement exclusion	215
L'accompagnement infantilisant	215
L'accompagnement émancipateur	216
L'accompagnement conflictuel	217
Conclusion	218